

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le vingt six avril, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Thierry MAZILLE ; Sandrine GAYET ; Catherine REAULT ; Stéphane MASTROPIETRO ; Lionel FIAT ; Céline BERNIGAUD ; Jean-Paul BELLIN ; Alain GUIMET ; Frédéric GEROMIN ; Vincent PELLETIER ; Laurence LEROUX
Procurations : Jean-Marc BELLEVILLE à Coralie BOURDELAIN
Absents : Christelle DEROUET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Thierry MAZILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 19 AVRIL 2016

DELIBERATION N° 8 :

OBJET : AUTORISATION A DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL DE RANGEMENT A LA SALLE DE L'OURSIERE

Rapporteur : Mme BOURDELAIN

Madame BOURDELAIN expose au conseil municipal la nécessité de la construction d'un local dans la cour de la salle de l'Oursière.

Une déclaration préalable de travaux est nécessaire et le travail a été confié à une architecte.

Après délibération, le conseil municipal autorise comme suit Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour ce projet :

1 abstention

13 voix pour

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 26 avril 2016.

Pour extrait

Bernard MICHON
Maire de Revel,

